

DOMINANTE COMPETITION	1 ^{er} DAN	2 ^{ème} DAN	3 ^{ème} DAN	4 ^{ème} DAN
UV1 KATA	Le candidat présente les trois premières séries du nage-no-kata, dans le rôle de tori, et tout ou partie des trois séries dans le rôle de uke. Les candidats nés en 1969 et avant, ne présentent que le rôle de tori.	Le candidat présente le nage-no-kata en entier, dans le rôle de tori.	Le candidat présente, dans le rôle de tori, le katame-no-kata et le Kodokan goshin-jitsu en entier	Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.
UV2 TECHNIQUE	Le candidat démontre, après tirage au sort, 12 techniques issues de l'annexe 1 (6 en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense). Les techniques de nage-waza peuvent être démontrées, au choix du candidat, soit en statique, soit en déplacement. Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1) Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée. Durée de l'épreuve : 5 minutes	<p>a. Démonstration d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5 min). Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...)</p> <p>b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense), (durée 5' max).</p> <p>Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1. Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)</p> <p>Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.</p>	<p>a. Le candidat démontre : 3 techniques de son choix en nage-waza, dans 3 directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...) (durée 3 minutes minimum)</p> <p>- 2 techniques de son choix en ne-waza, démontrées à partir de situations de combat (durée 3 minutes minimum)</p> <p>- des techniques de défense sur saisies, coups, armes (durée 1 minute minimum).</p> <p>L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.</p> <p>b. Le candidat démontre 6 techniques, après tirage au sort issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense : réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B, C & D (durée 5 minutes)).</p> <p>Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1. Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.</p>	Le candidat démontre : son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol) : durée minimum : 3 minutes - son tokui-waza en ne-waza : durée minimum : 2 minutes - des techniques de défense sur saisies, coups, armes : durée minimum : 2 minutes La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes. Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 parties.
UV3 EFFICACITE	Sur une manifestation 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum. De 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.	Sur une manifestation 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum. De 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.	Sur une manifestation 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum. De 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.	Sur une manifestation 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum. De 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.
UV4 ENGAGEMENT	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur. Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club... Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur. Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club... Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur. Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club... Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.	Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur. Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club... Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.